

Collectif des EHS de Saône-et-Loire
Membre de l'association nationale Robin des Toits
c/o Bénédicte MICHEL
397 route des Platières
71290 RANCY

Rancy, le mercredi 2 juillet 2008

Monsieur le Préfet
Préfecture de Saône-et-Loire
196 rue de Strasbourg
71021 MÂCON Cedex

Objet : **déploiement de WiMax en Saône-et-Loire – problématique des EHS**

courrier expédié en recommandé avec AR

Monsieur le Préfet,

Veillez trouver ci-joint une copie du courrier que notre Collectif a adressé le vendredi 27 juin 2008 à plusieurs Présidents de communautés de communes ou d'agglomération de Saône-et-Loire. Nous vous remercions de bien vouloir en prendre connaissance.

Comme vous l'aurez compris, l'accélération du développement des systèmes de communication sans fil et leur prolifération tous azimuts rendent la vie des personnes Electro-Hyper-Sensibles (EHS) de plus en plus **critique**. Le problème est d'autant plus grave que la volonté politique française est de couvrir la totalité du territoire. De ce fait, les personnes EHS sont contraintes de déménager au fur et à mesure de l'installation des antennes relais de téléphonie mobile et sont constamment sous la menace de l'équipement en WiFi de leurs voisins. Où iront-elles se réfugier si leur domicile est couvert par WiMax ?

Or, l'article 1^{er} de la Charte de l'Environnement inscrite dans la Constitution française stipule que "chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé". C'est pourquoi nous vous demandons instamment de nous communiquer d'urgence **le planning de déploiement de WiMax** dans votre département : emplacement des antennes émettrices, date de mise en service, puissance, portée, couverture et zones d'ombre résiduelles.

De plus, afin que les personnes EHS puissent trouver de manière durable un lieu de vie, et toujours en vertu de l'article 1^{er} cité plus haut, nous exigeons **la création imminente de zones blanches (toutes technologies sans fil confondues)** dans votre département. Nous sommes tout à fait disposés, **avant qu'il ne soit trop tard pour les EHS**, à en discuter avec vous, moyennant le soutien scientifique d'organismes impliqués dans cette cause, telles que "Robin des Toits" ou le Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Rayonnements Electro-Magnétiques (Criirem).

En complément, nous vous rappelons que, dans notre Constitution, figure également le principe de précaution, qui aurait dû s'appliquer de longue date aux systèmes émetteurs de micro-ondes pulsées, dont les chercheurs ont prouvé la nocivité (cf. le dossier joint + rapport BIO-INITIATIVE). Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que bon nombre d'élus se laissent tromper par des sociétés privées qui leur vantent les bienfaits des technologies sans fil (WiFi et WiMax) et que, ce faisant, ils mettent en danger toute une population non demandeuse, qui pâtit des micro-ondes pulsées sans son consentement.

Quoi qu'il en soit, sachez que nous vous tiendrons pour responsable des conséquences sanitaires dues à l'éventuelle exposition des membres de notre Collectif aux ondes WiMax.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations très distinguées.

Bénédicte MICHEL
Porte-parole du Collectif des EHS de Saône-et-Loire

P.J. :

- courrier expédié aux Présidents des communautés de communes ou d'agglomération, avec documents joints
- rapport BIO-INITIATIVE : l'essentiel